

Sommaire

8 mars en Grève !

Notre compte-rendu des CSE EST
de décembre 2021 et janvier 2022

Retour sur les réclamations SUD
au CSE Est

Le 17 mars, en grève pour nos
salaires !

Bulletin d'adhésion à SUD



Contacts

Délégué Syndical Régional
Laurent Trau
06 08 17 64 36

Délégué Syndical Central
Rémy Fallempin
06 80 37 39 14

Représentant syndical au CSE
Benjamin Lavandier
06 70 50 77 51

Élu-es au CSE

Nordine Houari
06 09 54 67 14

Angélique Trichot

Pierre-Alain Charieau

Marie-Candy Matadi Boumbimba
06 27 13 18 41

sudlogement.est@gmail.com
www.sudlogementsocial.org
www.solidaires.org

Pour que ce 8 mars soit une grande déferlante ! Grève féministe !

Le 8 mars, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes !
SUD/Solidaires appelle à la grève féministe, parce que :

Nous voulons être reconnues dans nos métiers, bien payées, obtenir enfin
l'égalité salariale et la revalorisation des métiers à prédominance féminine !

Nous voulons vivre dans une société sans violence sexiste et sexuelle, nous
sentir libres et en sécurité, dans la rue, dans nos foyers, au travail, ou dans les
lieux festifs !

Nous voulons être libres de nos choix pour nos corps, libres de s'habiller comme
on veut, d'avoir des enfants ou pas !

Nous refusons les idées de l'extrême droite, sexistes, racistes et LGBTphobes,
nous serons toujours là pour les combattre !

Alors, plus que jamais, soyons en grève le 8 mars et dans la rue !

Ne nous libérez pas, on s'en charge ! Rejoignez la déferlante pour l'égalité !

<https://solidaires.org/Journee-internationale-de-lutte-et-de-grève-pour-le-droit-des-femmes-26258>

Notre compte-rendu des CSE Est de décembre 2021 et janvier 2022

Transfert du PRAHDA Nord 54 vers la Marne

La direction projette le transfert progressif de 27 places vers le site d'Épernay pour avoir la place pour créer 31 places supplémentaires sur le DPAR.

La direction attend la signature d'un avenant au marché PRAHDA pour acter ce transfert. Le CSE sera consulté en février 2022. La direction prévoit de recruter un poste d'IS en CDI à Épernay. Le budget est de 16,36€ par jour par personne.

Extension du DPAR Nord 54

L'État a proposé 31 places supplémentaires aux 30 places existantes. L'accueil est prévu à Mt-St-Martin en fonction des sorties PRAHDA vers Épernay. Un IS du PRAHDA devrait basculer à mi-temps sur le DPAR et à mi-temps sur le CADA. La répartition des bureaux sera présentée au CSE en février 2022. Le budget est de 25,33€/jour/personne.

Création d'un bureau de gestion - Résidence Giono à Mulhouse

La direction projette de transformer un logement du RDC en bureau de 23m² pour le responsable de résidence (RR). Ce bureau pourra aussi être utilisé par les responsables d'intervention sociale (RIS) et les partenaires extérieurs. Il y aura également un bloc sanitaire. Les travaux budgétés à 21 000€ sont financés sur le budget CRE et devront se terminer en avril 2022.

En raison des incohérences du dossier soulevées en séance, le CSE a refusé de rendre un avis. SUD a rappelé le code du travail concernant les cabinets d'aisance qui ne peuvent communiquer directement avec les locaux fermés dans lesquels les travailleurs sont appelés à séjourner. Le CSE sera à nouveau consulté en février.

Création d'un poste RIS – Haut-Rhin

La direction a décidé du recrutement d'un poste supplémentaire à temps partiel de 28h en CDD de 18 mois.

Le CSE a demandé l'embauche à temps plein, ce que la direction refuse. Le CSE a également demandé à la direction l'embauche de RIS supplémentaires dans les autres départements.

Extension du CHU migrants – Mulhouse

La direction a consulté le CSE concernant l'augmentation de 20 places aux 8 actuellement existantes. L'installation des personnes se fera dans les 8 logements T4 locatifs de la résidence Provence. Les admissions devraient être progressives en fonction de la libération des logements. Le prix de journée est de 17€. Il est prévu de verser fond de premier secours de 5€/jour/personne et de recruter un poste d'IS en CDD pour 12 mois. La direction a accepté la demande du CSE de mettre en place un vestiaire pour l'IS recruté.

Bilan des interventions techniques de l'astreinte pour l'année 2021

SUD dénonce le système d'astreinte : le prestataire n'est pas efficace, les ouvriers de maintenance (OM) volontaires réalisent la majorité des interventions. Les accords sur l'astreinte sont ainsi détournés. SUD réclame une ré-internalisation de l'astreinte !

Création d'un service de suite – Bas-Rhin

La direction a consulté le CSE sur la création d'un service de suite pour 20 ménages bénéficiaires de la protection internationale sur une durée de 6 mois. Les personnes accompagnées seront prioritairement des personnes isolées, couples ou familles monoparentales. Adoma bénéficiera d'une subvention de 35 000€ accordée pour 6 mois avec possibilité de reconduction. Il est prévu de recruter un-e intervenant-e social-e (IS) en CDD à temps plein qui sera étonnement placé sous l'autorité de la responsable développement social (RDS). Le bureau de l'IS sera situé au sein de la résidence Strasbourg Stockfeld. L'IS devrait disposer d'un ordinateur portable et d'un smartphone.

SUD encourage la création de structures d'accompagnement des réfugié-e-s mais ce type de dispositif manque largement d'ambition en terme de moyens (1 salarié-e pour 20 à 40 personnes à accompagner), notamment si on compare aux centres provisoires d'hébergement (CPH). SUD demande l'embauche d'un IS supplémentaire sur ce service.

Vidéosurveillance

Résidence Ziegelwasser – Strasbourg

Depuis janvier 2020, la direction a relevé 81 déclarations de sentinelle. Selon la direction, de nombreuses intrusions ont lieu par le chemin de promenade situé à l'arrière de la parcelle. C'est pourquoi, elle a décidé d'ajouter 11 caméras aux 16 déjà existantes, pour un coût de 12 479€ HT.

Metz Drogon

Les premières caméras installées suite à la réhabilitation du bâtiment avaient été mises hors service car le projet n'avait pas été présenté au CHSCT et les caméras filmaient la rue. Il est désormais prévu d'installer 8 caméras au total pour filmer l'intérieur et l'extérieur. Le coût est de 6 306€ HT.

Reims Courlancy

La direction a prévu le remplacement de l'équipement obsolète mis en place en 2008 par 4 caméras filmant les entrées, les extérieurs dont le parking pour un coût de 5 900€ HT.

Reims Pont d'Épernay

Il est prévu d'ajouter 2 caméras aux 6 existantes pour filmer le parking pour un coût de 1 679€ HT. La direction pense ainsi éviter la mécanique sauvage mais filmer la mécanique, ce n'est pas l'empêcher !

Résidence Giono à Mulhouse

La direction constate que le manque de présence de personnel sur le site a favorisé des phénomènes de dégradations et de vandalisme dans le bâtiment et à ses abords. L'installation de 4 caméras devrait permettre selon elle d'identifier les auteurs et servir de dissuasion. Que la direction aille au bout de son raisonnement et augmente la présence de personnel sur le site pour éviter les dégradations plutôt que de les filmer !


Extension du CPH des Vosges

Il est prévu la création de 6 places supplémentaires en mars 2022 aux 35 places existantes à Épinal. Il s'agit de louer un logement T5 supplémentaire pour accueillir une famille de 6 personnes. La direction prévoit la création d'un poste d'agent polyvalent (AP) en CDI qui interviendra également sur l'HUDA. Le prix de journée est de 25€. Selon la direction, l'AP aura une mission de petite maintenance, d'animation, de préparation des chambres et des kits d'accueil. La direction recherche un profil technique. L'AP disposera d'un téléphone portable et d'un bureau disponible dans les locaux du CPH. SUD a insisté et obtenu que le bureau soit équipé d'un ordinateur !

L'AP aura une annexe dans lequel il pourra stocker son matériel. Il aura également accès au garage dans lequel il pourra stocker du mobilier. SUD a demandé à ne pas utiliser un garage comme local technique. Enfin, un 4e véhicule de service a été commandé.

Démantèlement Calais

Selon la direction, un démantèlement de camp est prévu à Calais. Les managers des DPAR sont sollicités pour les places vacantes.



Augmentation des salaires et des pensions : journée de grève et de manifestations interprofessionnelles

le 17 Mars

Communiqué de l'intersyndicale nationale interprofessionnelle CGT, FSU, Solidaires, UNSA et organisations de jeunesse du 10 février 2022

<https://solidaires.org/Augmentation-des-salaires-et-des-pensions-journee-de-greve-et-de-manifestations>

L'augmentation des salaires et des pensions : Une priorité pour toutes et tous !

Les salarié-es du secteur public comme privé, les retraité-es, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie, il faut augmenter les salaires, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes.

Assises de la sécurité

Un groupe de travail en DE a préparé les assises. Selon la direction, 15 personnes en feront partie pour toute la DE Est. Les DT devaient faire remonter le nom des personnes intéressées. Tou-te-s les salarié-e-s n'ont pas eu l'information à temps, voire pas du tout. La direction estime choisir les représentants comme elle l'entend.

Mutation

Un-e salarié-e qui mute peut demander un appui pour sa recherche de logement auprès de CDC Habitat en sollicitant le CSRH de la DE où il est muté.

Peopleask

Il n'est pas possible de déposer un justificatif sur Peopleask depuis un ordinateur personnel. L'application n'a pas été paramétrée pour cela.

Acquisition de patrimoine

La direction refuse de présenter les achats de patrimoine par ADOMA en DE EST. SUD rappelle à la direction qu'il s'agit d'une entrave aux instances représentatives du personnel (IRP) et demande la présentation de ces acquisitions.

Retour sur les réclamations SUD au CSE Est

Vosges

SUD a alerté la direction à maintes reprises sur les conditions de travail dégradées des salarié-e-s des Vosges en raison du grand nombre de salarié-e-s absents et non-remplacés. La direction répond sans cesse que les recrutements sont en cours. SUD suggère à la direction d'analyser les difficultés de recrutement et de prendre les décisions qui s'imposent pour attirer de nouveaux salarié-e-s, en augmentant par exemple les salaires !

ATSA de Metz Borny

Deux personnes orientées par l'OFII de Strasbourg ont été accueillies le 8 décembre 2021. Dès le lendemain, l'OFII a contacté l'ATSA pour réorienter ces deux personnes en raison de l'insalubrité du bâtiment C de l'ATSA notamment en ce qui concerne la prolifération de punaises de lit. L'OFII a donc décidé de réorienter ces deux résidents sur leur structure d'origine et d'annuler les orientations prévues sur l'ATSA. Des interventions de désinsectisations ont eu lieu et d'autres sont programmées courant janvier 2022. L'OFII a depuis repris les orientations.

HUDA de Chalon-sur-Saône

SUD a relancé la direction concernant l'aménagement d'une nouvelle salle de pause. La direction nous informe que la salle sera prête dans le courant du 1er trimestre 2022.

Analyse des pratiques professionnelles

SUD a demandé la mise en place de séances d'APP au CADA et au PRAHDA de Strasbourg mais la direction estime que le manager doit faire une demande motivée qui sera ensuite analysée et transmise au service formation.

La demande concernant le centre de stabilisation de Nancy Lemire n'a quant à elle pas été validée par la dernière commission et sera à nouveau présentée à la prochaine commission qui se réunit 2 fois par an.

Droit à la déconnexion

Selon la direction, l'Accord "qualité de vie au travail" (QVT) rappelle qu'il faut s'interroger sur le moment opportun pour l'envoi d'un mail en sachant qu'il existe la possibilité de programmer un envoi différé.



Activité durant la pandémie

La Direction affirme avoir communiqué le 30/12/2021 les mesures pour maintenir la sécurité des biens et des personnes, l'activité étant maintenue. La direction a demandé en séance aux équipes de privilégier les RDV à la place des permanences. SUD rappelle qu'aucune consigne n'a été donnée en ce sens. La direction a répondu qu'elle fera un rappel.

Impôt sur le revenu

SUD a demandé à la direction si, cette année, les primes de participation et d'intéressement seront déclarées aux impôts pour être directement soumises au prélèvement à la source, contrairement à ce qui s'est passé en 2021. La direction dit ignorer la nature du problème mais promet de faire remonter l'information.

Télétravail

La direction nous renvoi vers invivo et Peopleask pour consulter les modalités pour demander le ou les jours de télétravail.

Agent-e-s polyvalent-e-s

SUD a demandé à la direction si les AP peuvent effectuer tout et n'importe quoi en fonction des ordres de leur hiérarchique. La direction botte en touche en demandant de clarifier la question et nous renvoi à la fiche de fonction qui selon nous est fourre-tout !

SUD a également demandé quels vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) devaient être fournis à chaque agent polyvalent. La direction a répondu que les interventions de maintenance nécessitent des EPI. La Direction s'est engagée à faire un rappel sur ces besoins. SUD demande que les EPI soient donnés à tous les AP, même ceux qui ont peu ou pas de tâches techniques, car ils/elles peuvent être amenés à en avoir.

Assistant-e-s secrétaires

SUD a interpellé la Direction sur l'incohérence de placer les assistant-e-s secrétaires en télétravail trois jours par semaine et dans la même semaine les surexposer au risque de contamination au Covid en leur demandant d'effectuer des encaissements les jours de la semaine où ils/elles sont en présentiel. La direction répond maintenir l'activité, et donc l'accueil des personnes dans les bureaux. Selon la direction, les AS disposent de masques et de plexiglas,...

CADA de Strasbourg

Les salarié-e-s du CADA de Strasbourg attendent toujours que la direction réponde aux questions soulevées lors de la réunion d'expression des salarié-e-s du 12/10/2021. Le délais prévu par l'accord d'entreprise est pourtant de 15 jours. SUD demande à la direction de respecter les accords qu'elle signe !

SUD a interpellé la direction sur le fait que les bureaux du CADA de Strasbourg Cronembourg n'ont pas été nettoyés et les poubelles vidées pendant plus d'une semaine en janvier 2022, alors que le nettoyage devrait être approfondi en raison de la pandémie. La direction répond avoir fait un rappel au prestataire et suggère aux équipes de terrain de faire remonter les dysfonctionnement à la responsable achats qui peut aller jusqu'à envisager de dénoncer le contrat. SUD demande une fois encore la ré-internalisation du nettoyage !

SUD a interpellé la direction sur le faible débit internet du bureau du foyer de Kibitzenau. La direction nie le problème en répondant qu'aucune difficulté n'a été signalée à la DT.

Machines à laver

SUD a interpellé la direction à plusieurs reprises sur le fait que la lessive n'est pas incluse dans le tarif des lave-linge sur certains sites. La direction répond qu'un courrier de mise en demeure est envoyé au prestataire. Sans réponse sous 15 jours, il est prévu de résilier le contrat et de procéder à une nouvelle consultation.

Avis techniques

Certain-e-s IS ont accès à la saisie des avis techniques sur leur ordinateur mais cet accès n'est pas automatique. Il faut passer une demande d'habilitation MDIH, rôle métier "intervenant social" et profil avec accès SAP R3.

Bulletin d'adhésion



Sans modification, inutile de retourner un nouveau bulletin d'adhésion, elle sera renouvelée par tacite reconduction.

Melle Mme M. Nom :

Prénom :

Votre entreprise :

Département

Région

Adresse personnelle :

Code postal

Ville

Téléphone

Portable

adresse mail personnel

Votre adresse mail personnel sera utilisée pour vous faire parvenir les informations syndicales

Salaires net par mois : € soit une cotisation mensuelle de : salaire net mensuel x 0,005 = €)

Exemple : Je gagne 1200 € par mois, soit 1200 X 0,005 = 6€ de cotisation mensuelle que je multiplie par 12

Votre cotisation par chèque 12 mois = €

Votre cotisation par prélèvement 3 mois = € x 4 Trimestres soit : €

Fait à :

Signature :

le :

Vous pouvez choisir deux mode de règlement, par chèque ou par prélèvement. Retournez le formulaire ci-joint rempli avec votre règlement ou l'autorisation de prélèvement trimestrielle ci dessous rempli et signée accompagnée de votre RIB ou RICE à l'adresse mentionnée ci-dessous, pour information, le premier trimestre devra être réglé par chèque

Stéphane DERSOIR - 1 Allée de MOUSSIER 31620 LABASTIDE SAINT SERNIN

IBAN - FR12 - 2004 - 1000 - 0127 - 0361 - 4502 - 086 - PSSTFRPPPAR

Prélèvement automatique en Février / Mai / Août / Novembre vers le 10 du mois

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Comment remplir cette autorisation de prélèvement :

Indiquez en (1) vos nom, prénom et adresse complète

Indiquez en (2) les coordonnées de votre Relevé d'Identité Bancaire

Indiquez en (3) le nom de votre banque, ainsi que le nom et l'adresse complète de votre Agence.

En (4) datez et signez et retournez à SUD LOGEMENT SOCIAL l'autorisation.

N° identifiant SEPA

FR80ZZZ567572

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par SUD LOGEMENT SOCIAL désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec SUD Logement social

TITULAIRE DU COMPTE (1)	
Nom	Prénom
N°	Rue
Code Postal	Ville

ORGANISME CREANCIER
SUD LOGEMENT SOCIAL

Code International d'identification de votre banque BIC	

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER (3)	
N°	Rue
Code Postal :	Ville :

IBAN Identifiant International de l'établissement				
F	R			

IMPORTANT	
N'oubliez pas de joindre à cette autorisation un Relevé d'Identité Bancaire ou de Caisse d'épargne (R.I.B.) (R.I.C.E.)	

DATEZ ET SIGNEZ (4)
Date :
Signature :

Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.